

SUEVRES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 5 JUILLET 2022

Le 5 juillet 2022 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Yves LESIMPLE, Mme Lydie BORDEAU, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Suzanne BRETON, Mme Florence BOISSET, M. Jean Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Jean-Marc LEROUX, M. Franck CAVAL, M. Sylvain THIEBAULT, Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT, M. Boris BOISSET

Absents excusés :

Mme Adeline GOUACHE a donné pouvoir à Mme Suzanne BRETON

Mme Annick DENIS a donné pouvoir à Mme Florence BOISSET

M. Michel BORDEAUX

M. Olivier PEYRAT

Mme Mélanie FERREIRA a donné pouvoir à M. Roger Pierre FERREIRA

Secrétaire : Mme Annie-Claude LEMAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 9/06/2022
2. Affaires générales
 - ✓ Acceptation des bénéficiaires de contrats d'assurance-vie : Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Claude TRICOT décédé au mois de mai avait désigné comme bénéficiaire de contrats d'assurances vie, la commune de Suèvres pour un montant d'environ 159 000 € (moins les prélèvements fiscaux et sociaux). Le conseil municipal accepte les bénéficiaires de ces contrats par 17 voix pour.
 - ✓ Achat d'un terrain situé rue du Bas Fontain : Afin d'améliorer le stationnement rue de Laloin, le conseil municipal décide par 17 voix pour, d'acquérir une parcelle d'environ 560 m² sise rue du Bas Fontain à 3.60 € le m² auxquels il faut rajouter les frais de notaire et de géomètre (GEOMEXPERT pour 1 336.76 €). Un arrêté réglementant le stationnement sera pris dans ce secteur.
 - ✓ Contrat de prestations avec la SPA : Après étude du contrat, le conseil municipal décide de ne pas passer de contrat avec la SPA.
3. Finances
 - ✓ Budget communal : décision modificative n° 1 : entretien du terrain de foot : 14 voix pour et 3 abstentions
4. Cimetières
 - ✓ Procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun : le conseil municipal donne leur accord : 17 voix pour
5. Fêtes et cérémonies
 - ✓ Festivités du 14 juillet : 17 h 30 : Rassemblement
18 h 15 : Jeux enfants
19 h 00 : Vin d'honneur
A partir de 22 h, bal populaire, retraite aux flambeaux, feu d'artifice
 - ✓ Les Estivales 41 : Rendez-vous le samedi 27 août à 19 h pour un concert du groupe MIRQ en face de la Maison des Associations. Entrée gratuite

6. Coopération intercommunale

- ✓ Gestion des digues de Loire : La CCBVL est les communes riveraines de la Loire vont se voir investies de la responsabilité des digues (état des lieu, classification, entretien...). Les coûts annoncés sont très élevés.

7. Informations diverses / Questions diverses

- ✓ Avis sur le dossier d'autorisation environnementale

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 24 mai 2022, une enquête publique a été diligentée du 13 juin au 13 juillet 2022 à la demande du Président de la CCBVL, préalable à la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant de la Tronne dans le cadre d'un contrat territorial faisant l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur le territoire des communes suivantes : Courbouzon, Cour-sur-Loire, Mer et Suèvres. Le conseil municipal émet un avis favorable 17 voix pour.

Suèvres, le 11 juillet 2022
Le Maire : Frédéric DEJENTE